

La commune de MAEN ROCH apporte son soutien à la vie associative et offre aux associations des aides sous différentes formes :

- La mise à disposition de locaux, de mobiliers, de matériels et de moyens de communication,
- La mise à disposition de personnel communal de manière permanente (entretien, éducateurs sportifs) et/ou occasionnellement lors de manifestations,
- De subventions de fonctionnement, de subventions événementielles et/ou de subventions exceptionnelles.

Pour poursuivre sa ligne de conduite en matière de politique de subventions versées aux associations, la commune de Maen Roch doit structurer ses procédures quant à leur attribution.

La mise en place d'un dossier de demande de subvention fait partie de cette démarche.

Le dossier de demande de subvention doit être retourné le **15 janvier** au plus tard par courrier à la Mairie, Sous-commission Vie Associative et Sports, 1 place de l'Europe, 35460 Maen-Roch. Ou par mail à l'adresse suivante : [associations@maenroch.fr](mailto:associations@maenroch.fr)

**Tout dossier incomplet ou remis en retard ne sera pas pris en compte.**

Les associations s'engagent à respecter et faire respecter les règles de fonctionnement et de gouvernance démocratique conformément à l'esprit de la loi 1901.

**L'association s'engage à promouvoir l'image de la Commune dans ses moyens de communication et promotion d'évènements.**

### Identification de votre association

Nom de l'association	
Activité	
Adresse postale du siège social :	
N° SIRET / N° SIREN (À demander à la direction régionale de l'INSEE)	
Code NAF	
N° NRA (registre national des associations) (À demander à la préfecture)	
Fédération d'affiliation	
<b>Nom / Prénom du Président</b>	
<b>N° téléphone du Président</b>	
<b>Adresse mail contact de l'association</b>	

## Effectifs

	Total	Maen-Roch	Autres communes de Couesnon Marches de Bretagne	Hors Couesnon Marches de Bretagne
Nb adhérents/ Licenciés				
Nb adhérents/ Licenciés : - de 18 ans				
Nb adhérents/ Licenciés : + de 18 ans				

## Salarié(s) et Encadrant(s) de l'association

Nombre de salarié(s) employé(s)	
Coût de ce(s) salarié(s)	
Nombre d'encadrants bénévoles	

## Éducateur(s) Sportif(s)

Éducateurs Sportifs	Nombre d'heures annuelles des éducateurs Sportifs communaux mis à disposition
David Hamard	
Sébastien Lermenier	

## École destinée aux jeunes

Présence d'une école destinée aux jeunes*	OUI	NON
Qui assure l'encadrement ? (Éducateur communal, bénévole, salarié ...)		
Si encadrement par un éducateur communal, présence d'un bénévole recommandée.		

## Évènements de l'Association

Envisagez-vous de faire un ou des évènements à destination du public ? <i>(Hors membres de l'association)</i>	OUI	NON
Quel(s) événement(s) envisagez-vous de mettre en place pour dynamiser votre Commune ?		

## Formation

Formation prévue cette saison ?	
Contenu <i>(titre de la formation)</i>	
Nombre de personnes concernées	
Public <i>(Adultes, jeunes, membre de bureau)</i>	
Durée	
Lieu de votre/vos formation	
Coût de la formation	
Quelle formation envisagez-vous d'effectuer l'année prochaine ?	
Adhérez-vous à l'Office des Sports ?	

## Informations financières

### Liste des pièces justificatives à joindre impérativement au dossier :

- Les comptes définitifs de l'année civile 2022 ou de la saison clôturée en 2022
- Budget prévisionnel 2023
- RIB (relevé d'identité bancaire)
- Copie des relevés bancaires au 31/12/2022 (compte courant et placements)
- Mise à disposition des Éducateurs pour la saison actuelle signée
- Convention d'utilisation des équipements sportifs signée
- Attestation d'assurance de l'association

**Au 31/12/2022 :**

Compte courant	
Placements	
TOTAL	
Total budget annuel recettes	
Total budget annuel dépenses	
Montant de la subvention versée par la commune N-1	
Montant autres subventions N-1 ( <i>Détail</i> )	

La réalisation de vos démarches de subvention par ce dossier ne doit pas être un frein à vos projets associatifs.

Pour toute question ou difficulté, il est possible de contacter les personnes suivantes :

- Marie-Pierre Blanchet-Tobossou, au service administratif de la mairie,
- François-Xavier Rivière, référent scolaire,
- Frédéric Desprez, référent équipement,
- Claude Michel, référent vie associative.

Par mail à l'adresse suivante : [associations@maenroch.fr](mailto:associations@maenroch.fr)

Par téléphone : [02.99.98.61.04](tel:02.99.98.61.04)

N'hésitez pas à faire une demande de subvention auprès des communes voisines pour lesquelles vous accueillez des adhérents.

**ENGAGEMENT**

Je soussigné(e), PRÉSIDENT(E) de l'association

..... certifie la sincérité des renseignements indiqués dans cette demande et m'engage à :

- réaliser les projets décrits dans le cas où une subvention serait versée par la commune
- satisfaire à tout contrôle qui pourrait être exigé.

À ....., le .....

CACHET

LE (LA) PRÉSIDENT(E)